

## JOURNAL SYNDICAL

Mars 2017



### VOS DÉLÉGUÉS ET REPRÉSENTANTS

#### BUREAU SYNDICAL

Mathieu Dulude, président  
 Olivier Couto Tousignant, vice-président  
 Marie-Ève Robitaille, seconde vice-présidente  
 Christine Labonville, resp. de l'information  
 Sylvie Montbleau, secrétaire-trésorière  
 Tyna Bériault, secrétaire-archiviste

#### COMITÉ DE NÉGOCIATION

Tyna Bériault  
 Mathieu Dulude  
 Gaston Dumas  
 Christine Labonville

#### COMITÉ D'ÉVALUATION

Olivier Dubreas  
 Marie-Ève Robitaille  
 Vacant

#### COMITÉ DE SURVEILLANCE

Sylvie Brière  
 Sylvain Boucher  
 Jorge Enrique Prieto

#### COMITÉ DES GRIEFS

Mathieu Dulude  
 Olivier Couto Tousignant

#### COMITÉ DES RELATIONS DE TRAVAIL (CRT)

Oliver Couto Tousignant  
 Marie-Ève Robitaille

#### COMITÉ DU PERFECTIONNEMENT

Tyna Bériault  
 Fara Thomas

#### COMITÉ DE SANTÉ, SÉCURITÉ ET HYGIÈNE

Sarah Bessette  
 Éric Pilote

#### DÉLÉGUÉS SOCIAUX

Tyna Bériault  
 Bruno Bussières  
 Patrick Gamache  
 Sylvie Montbleau

#### DÉLÉGUÉS SYNDICAUX

Rigoberto Avelar	Pascal Paré
Karina Boisvert	Véronique Rémiillard
Bruno Bussières	Martine Seignabou
Yann Drouin	Manon Tousignant
Olivier Dubreas	
Jean Édouard Jean Baptiste	

#### FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ - Vacant

CA de l'ÉTS – Christine Labonville

CA FDÉTS – Alexandre Goulet

CIRRAC/CRAC – Daniel Choinière

## Nouvelles du Comité de négociation

Lors de l'assemblée générale du 12 janvier dernier, nous avons présenté certaines demandes préoccupantes faisant partie du dépôt patronal du 30 novembre 2016. En voici le résumé.

#### Important!

Il ne s'agit pas d'une entente de principe, **ni** d'une offre finale de la partie patronale, mais d'une présentation de certains enjeux de la présente négociation et de la nécessité de prendre action, **tous ensemble**, pour favoriser notre rapport de force à la table de négociation.

#### Salaires

Alors que l'augmentation salariale jugée raisonnable par nos membres est 12 % échelonnée sur 4 ans, la partie patronale propose 5,25 % réparti sur 5 ans.

- Avril 2016 : 1,5 %
- Avril 2017 : 1,75 %
- Avril 2018 : 2 %
- Avril 2019 : 0 %
- Avril 2020 : ? (PSG)

Cela est bien peu, surtout si l'on sait que :

- Le Conseil du patronat du Québec (CPQ), une organisation loin d'être pro syndicale, prévoit des augmentations moyennes de 2.6 % pour 2017.
- La Banque du Canada vise à maintenir le taux d'inflation annuel à 2 %.

En fait, en regardant ces données, la partie patronale nous offre **une diminution de salaire**.

	2016	2017	2018	2019	2020	Résumé sur 5 ans
Offre patronale	1,5 %	1,75 %	2 %	0 %	???	Perte salariale d'au moins 2.75 %, dont la valeur maximale n'est pas connue.
Cible de l'inflation	2%	2%	2%	2%	2%	
Offre réelle	- 0,50 %	- 0,25 %	- 0 %	- 2 %	???	

Source : Banque du Canada <http://www.banquedcanada.ca/grandes-fonctions/politique-monetaire/inflation>

## Programme de retraite anticipée, de retraite graduelle ou de rétention

Le dépôt de la partie patronale contient également une demande visant à modifier, de manière substantielle, l'article 52 de la convention. Entre autres :

- Faire passer l'âge minimum d'admissibilité au programme **de 55 à 60 ans**.
- Montant forfaitaire (ou % de salaire durant la retraite graduelle) calculé en fonction du nombre d'années de participation au régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ) plutôt qu'en fonction de l'âge comme c'est actuellement le cas.

## Autres demandes

Plusieurs autres demandes ont également été déposées par la partie patronale. Par exemple :

- Création d'une ligne de promotion dans la classe Bureau dont l'octroi serait fait par compétences (rappelons que notre demande initiale était la création de lignes de promotion allant du groupe Bureau au groupe professionnel);
- Diminuer les avantages pour le temps supplémentaire et la prime du dimanche;
- Encadrer le passage du groupe Métier vers le groupe Bureau;

## Où en sommes-nous?

Cinq rencontres avec la partie patronale ont eu lieu depuis l'assemblée générale du 12 janvier dernier. Les discussions vont bon train et portent sur le bloc 1 « Dotation et mobilité interne ». Nous espérons pouvoir trouver prochainement un terrain d'entente. Pour nous aider, votre mobilisation est essentielle. Plus elle sera visible et forte, plus nous pourrons marquer des points et avancer rapidement dans le processus de négociation.

**Tous ensemble, travaillons solidairement pour que la prochaine négociation soit un succès!**



Tyna Bériault



Mathieu Dulude



Gaston Dumas



Christine Labonville

*Travaillent pour nous!*



## Nouvelles de vos comités

### La mobilisation

La mobilisation, au sens large, est « l'action de mettre en jeu des forces (ressources), y faire appel et les réunir en vue d'une action commune ». La mobilisation accroît l'appartenance et la prise de conscience du pouvoir que nous avons tous dans notre propre communauté.

*L'union fait la force!*

La mobilisation n'est pas une fin en soi. Elle est un outil multiplicateur au service de la communauté, autour d'une cause collective. **NOUS SOMMES** cette force nécessaire à l'atteinte de notre objectif commun.

Nous sommes l'ÉTS.

Nous sommes le personnel de soutien.

Nous sommes les membres qui travaillent sous une lourde charge de travail.

Nous sommes les membres qui travaillent sous une contrainte de rendement excessive.

**Notre cause commune est d'épauler notre comité de négociation dans notre démarche en vue d'améliorer nos conditions de travail, nos avantages sociaux et notre rémunération.**

- Si nous voulons plus de reconnaissance!
- Si nous voulons plus de respect!
- Si nous voulons une meilleure rémunération!
- Si nous voulons que l'accomplissement de notre travail soit plus agréable!

**L'amélioration de nos conditions commence par notre mobilisation!**

Notre comité de mobilisation,



Rigoberto Avelar



Olivier Dubreas



Bruno Bussières



Yann Drouin



Jean-Édouard Jean-Baptiste



Pascal Paré



Véronique Rémillard



Manon Tousignant





## Comité des délégués sociaux

### Un délégué social, c'est quoi?<sup>1</sup>

Nous sommes des membres de notre section locale participant à la vie syndicale. Notre implication privilégie l'entraide avec les membres qui rencontrent des difficultés personnelles **et ce, en toute confidentialité**. Cette entraide est basée sur l'écoute en vue de référer les membres qui en expriment le besoin à des ressources syndicales, communautaires et professionnelles.

L'aide offerte porte, par exemple, sur des problèmes liés à la toxicomanie, à la famille, à la santé mentale, à l'endettement, ainsi qu'à bien d'autres situations vécues par nos membres. Pour nous, l'important est de répondre aux besoins de notre milieu. Nous avons tous suivi une formation de base pour développer nos habiletés d'écoute, faire de la prévention et connaître les ressources disponibles.

À l'ÉTS, nos délégués sociaux sont :



Tyna Bériault  
Poste 8572  
Bureau A-0812



Patrick Gamache  
Poste 7166  
Bureau A3190,8



Bruno Bussières  
Poste 8568  
Bureau A-3493



Sylvie Montbleau  
Poste 7564  
Bureau A-3824

- **Notre objectif :** Assurer le mieux-être de nos membres
- **Notre rôle :**
  - l'écoute
  - le soutien
  - l'accompagnement
  - la prévention
  - la référence

Une difficulté personnelle affecte votre qualité de vie au travail ? Vous recherchez de l'aide dans votre milieu, dans le respect et la confidentialité ? N'hésitez pas à nous contacter.

Le SEETS, notre syndicat !



<sup>1</sup> Texte adapté de : Un réseau syndical d'entraide. Les délégués sociaux et déléguées sociales. FTQ. Dépliant



## Comité d'évaluation

Dossiers soumis depuis la nouvelle structure (avril 2015)

Nombres de dossiers	Groupe touché
13 dossiers	Groupe bureau & métiers et services
6 dossiers	Groupe technique
4 dossiers	Groupe professionnel
<b>Total : 23 dossiers dont :</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• 11 demandes de groupe (dont 2 totalisant environ 80 personnes)</li><li>• 1 officialisation de fonction</li><li>• 7 dossiers fermés</li></ul>	



Olivier Dubreas



Mathieu Dulude  
(par intérim)



Marie-Ève Robitaille

*Travaillent pour nous!*

## Le saviez-vous?

### Assurances collectives : congé sans solde et liste de disponibilité

Vous êtes employé(e) de l'ETS et êtes couvert par le régime d'assurances collectives de l'École. Qu'arrive-t-il si vous prenez un congé sans solde ou êtes sur la liste de disponibilité?

Réponse :

Dans ces deux cas, comme vous êtes toujours en lien d'emploi avec l'ETS et admissible à un régime privé, et que la participation à l'assurance médicaments privée (collective) est obligatoire en vertu de la RAMQ, **vous devez conserver votre couverture et assumer votre part de la prime, ainsi que celle de l'Employeur.**

Toutefois, si l'employeur de votre conjoint(e) offre une assurance collective, vous pouvez être exempté d'adhérer à celle de l'ETS en vous assurant avec celle de son ou sa conjoint(e).

>> [Consulter la page d'information de la RAMQ](#)

>> [Référence UQ](#)



# Nous sommes l'ETS

À inscrire à votre agenda



Pour questions et commentaires,  
nous joindre :

Local syndical B-3424  
514 396-8800, poste 7914  
[scfp3187@etsmtl.ca](mailto:scfp3187@etsmtl.ca)

#### Politique éditoriale

Les nouvelles de la section locale  
seront privilégiées.

Conditions de publication : les textes  
et illustrations doivent :

- être d'intérêt syndical minimal
- être libre de tout propos agressif, raciste, sexiste, homophobe ou méprisant
- ne pas porter atteinte à la vie privée ou à l'intégrité d'une personne

Tout article ou texte nettement antisyndical ou propre à soulever la polémique parmi nos membres ou avec la partie patronale ne sera pas publié. Vous pouvez toutefois faire parvenir vos commentaires et préoccupations par courriel au SEETS.

L'usage du masculin a uniquement pour but d'alléger le texte.

Merci à tous les collaborateurs

Responsable de l'@lizé  
[Christine.Labonville](mailto:Christine.Labonville)

